



Règlements, réservations et généraux

Grand rassemblement des Premières Nations Location de chapiteaux et d'espaces (vente d'articles)

Le GRPN s'engage à :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la location de chapiteaux pour la vente d'articles ou d'information, selon le cas, par artisans ou demandeur;
- ✓ Offrir des emplacements avec une prise électrique et un éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2016;
- ✓ Fournir deux (2) chaises, deux(2) tables par espace locatif ainsi que deux (2) passeports.

Location d'espaces et coûts:

Le GRPN offre la possibilité de louer un nombre limité de chapiteaux et d'espaces locatifs de dimensions 10' x 10' ou 10' x 20'.

Coût de location

Membres des Pekuakamiulnuatsh :

- Chapiteau 10'x10' 125\$
- Espace sur le site 10'x10' 125\$
- Chapiteau 10 x 20' 250\$
- Espace sur le site 10' x 20' 250\$

Membres d'une autre communauté :

- Chapiteau 10'x10' 250\$
- Espace sur le site 10'x10' 250\$
- Chapiteau 10' x 20' 500\$
- Espace sur le site 10' x 20' 350\$



Règlements, réservations et généraux

Règlements de réservation	
1	Faire parvenir le formulaire de réservation dûment complété avant la date limite du 7 juillet 2016
2	Le permis de vente est inclus dans le prix et en signant le formulaire il est d'une durée de 2 1/2 jours, soit vendredi en après-midi, samedi et dimanche
3	Payer le coût total avant la date limite du 8 juillet 2016, 12h
4	<p style="text-align: center;">Les modalités de paiement :</p> <p><i>Une facture vous sera envoyée :</i></p> <p>Chèque :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ au nom de <i>PekuakamiInuatsh Takuhikan</i> <p><u>Déposer le chèque en personne</u> à l'adjointe administrative de la direction - Patrimoine et Culture (Vanessa Dufour).</p> <p>Argent comptant :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ payable directement à l'agent aux événements culturels de la direction Patrimoine et Culture (Carina Dominique). <p>Par prélèvement bancaire préautorisé :</p> <p style="margin-left: 20px;">En faire la demande par courriel ou par téléphone auprès de madame Carina Dominique, agente aux événements culturels, au 418 275-5386 qui vous fera parvenir par courriel un formulaire à compléter.</p> <p>À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La période d'inscription est du <u>20 juin 2016 au 7 juillet 2016, 16 h.</u>✓ La date limite de paiement est le 8 juillet 2016 à 12 h

Pour information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Carina Dominique, agente aux événements culturels au 418-275-5386, poste 6977 ou par courriel à l'adresse suivante : grpn@mashteuatsh.ca.



Règlements, réservations et généraux

Règlements généraux	
1	La location d'un espace comprend : un espace éclairé et avec électricité.
2	La vente d'aliments est interdite.
3	L'utilisation de génératrice est interdite.
4	Suite à l'inscription, le locateur recevra un numéro d'emplacement. Ce numéro sert à identifier le lieu de location et sert à vous identifier lors de votre arrivée le vendredi. Vous devez vous présenter entre 10h et 13 h à l'accueil du site Uashasshtsh, au 1514, rue Ouitchouan, Mashteuiatsh, ou vous recevrez les informations nécessaires pour votre installation.
5	L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort et le locateur doit accepter le lieu d'attribution. Le tirage au sort s'effectue en guise d'égalité pour tous.
6	Il est à noter que les espaces sous le grand chapiteau peuvent être appelés à se déplacer à tout moment, pour des raisons particulières. Le GRPN se laisse le droit d'exécuter ce règlement pendant la tenue de l'événement.
7	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation.
8	Pour ceux qui désirent dormir sur le site, seulement les tentes sont autorisées.
9	Aucune réservation ne sera faite sans le paiement total.
10	Aucune boisson et/ ou drogue ne sera toléré sur le site sous peine d'expulsion.
11	Les chiens ne sont pas acceptés sur le site.
12	Les VTT, les autos, les roulettes et les motorisés ne sont pas permis sur le site.
13	L'installation et le transport des marchandises sont la responsabilité du locateur d'espace.
14	Le GRPN est un événement écoresponsable, les locateurs sont appelés à collaborer en ce qui concerne l'environnement. Aucun sac ou contenant de plastiques n'est permis.
15	Démantèlement de l'espace : Le locateur doit laisser son espace propre à son départ. Le locateur doit laisser sur place les équipements appartenant à l'organisation. Le démantèlement se fait le dimanche 17 juillet. Vous avez jusqu'à 20 heures pour quitter le site. Le transport du matériel pourra s'effectuer par la sortie derrière la scène.
16	Tout manquement à l'un ou l'autre de ce règlement sera sujet à analyse par les organisateurs du GRPN et passible d'expulsion, et révocation du permis de vente, sans remboursement ni préavis.